

223C0083
FR0013199916-OP028-AS17

13 janvier 2023

- Résultat de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

SOMFY SA

(Euronext)

1. L'Autorité des marchés financiers a été informée que, pendant la durée de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société SOMFY SA, soit du 22 décembre 2022 au 12 janvier 2023 inclus, les sociétés J.P.J.S¹ et JP3² ont acquis 5 020 213³ actions SOMFY SA au prix unitaire de 143 €.

Par conséquent, à la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée, les co initiateurs détiennent, de concert avec les sociétés JPJ2⁴, Compagnie Financière Industrielle⁵, TSB Holding ainsi que certains membres de la famille Despature, 32 372 608 actions SOMFY SA représentant 55 289 074 droits de vote, soit 87,49% du capital et 92,08% des droits de vote de cette société⁶, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
J.P.J.S	23 762 351	64,22	43 242 691	72,01
JPJ2	0	0	0	0
JP 3	4 158 788	11,24	4 158 788	6,93
Famille Despature	2 287 594	6,18	4 069 845	6,78
Compagnie Financière industrielle	1 653 875	4,47	3 307 750	5,51
TSB Holding	510 000	1,38	510 000	0,85
Total concert⁷	32 372 608	87,49	55 289 074	92,08

Les actions détenues par les actionnaires minoritaires à l'issue de l'offre publique ne représentent pas plus de 10% du capital et des droits de vote.

2. La cotation des actions SOMFY SA demeurera suspendue dans l'attente de la mise en œuvre du retrait obligatoire.

¹ Société en commandite par actions de droit français, contrôlée par M. Paul Georges Despature et ses enfants.

² Société anonyme de droit suisse détenue à 100% par JPJ2 SA.

³ Dont 279 415 actions acquises par JPJ2 et consécutivement transférées à sa filiale JP3 avec l'intégralité de sa participation.

⁴ Société anonyme de droit suisse contrôlée indirectement par M. Paul Georges Despature et ses enfants.

⁵ Société anonyme de droit luxembourgeois contrôlée par M. Patrick Despature.

⁶ Sur la base d'un capital composé de 37 000 000 actions représentant 60 046 976 de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁷ En incluant les 2 547 558 actions auto détenues par la société SOMFY, le concert détient 94,38% du capital et 96,31% des droits de vote théoriques de la société.